

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1818

Lyon 7e – Cession par la Ville de Lyon d'un tènement communal sis 1 rue Alexander Fleming  
au profit de la société Foncière Aguetant – EI 07080 – N° d'inventaire 07080 T 001

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

## SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1818 - LYON 7E – CESSION PAR LA VILLE DE LYON D'UN TENEMENT COMMUNAL SIS 1 RUE ALEXANDER FLEMING AU PROFIT DE LA SOCIETE FONCIERE AGUETTANT – EI 07080 – N° D'INVENTAIRE 07080 T 001 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de deux parcelles de terrain nu sises 1 rue Alexander Fleming à Lyon 7<sup>e</sup>, cadastrées CK 95 et 97, relevant de son domaine privé.

Ce tènement, d'une superficie totale de 2 080 m<sup>2</sup>, est actuellement occupé par la société Foncière Aguettant qui bénéficie d'un bail civil consenti par la Ville de Lyon les 28 et 29 mai 2013, dont l'échéance est fixée au 31 mars 2019 et moyennant un loyer annuel de 16 000 €.

Par courrier du 16 décembre 2014, la société Foncière Aguettant a sollicité de la Ville de Lyon l'acquisition du lot n° 3, selon le plan de division foncière établi par le géomètre le 16 mai 2013, correspondant aux parcelles cadastrées CK 95 et 97 et formant l'assiette dudit bail.

En effet, la société a déjà acquis le lot n° 2, auprès du grand Lyon, pour la réalisation de son nouveau laboratoire et elle souhaite aujourd'hui poursuivre son redéploiement sur le site en acquérant les parcelles de terrain communales précitées pour gérer ses extensions à venir et les utiliser comme parking dans un premier temps afin d'accueillir l'évolution de ses effectifs.

La conservation de ce tènement dans le patrimoine communal ne présentant désormais plus aucun intérêt et dans l'objectif d'une valorisation de son parc immobilier, il vous est proposé de céder ces deux parcelles, en l'état, pour un montant de 1 634 000 €, conformément à l'avis rendu par France Domaine le 9 novembre 2015, ce prix n'étant assorti d'aucune condition suspensive de la part du futur acquéreur.

Il est précisé, par ailleurs, que le bail civil prévoit la résiliation anticipée dudit bail en cas de rachat par le preneur du terrain ; la cession éteindra donc de plein droit le bail.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'approuver la cession des terrains cadastrés CK 95 et 97 à la société Foncière Aguettant, au prix de 1 634 000 €, telles que les conditions figurent dans le compromis de vente joint au présent rapport.

Enfin, il est précisé que l'acquéreur prendra en charge l'intégralité des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Vu ledit compromis de vente ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 9 novembre 2015 ;

Mme le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement ayant été consultée par courrier du 8 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La cession du tènement communal sis 1 rue Alexander Fleming à Lyon 7<sup>e</sup> et cadastré CK 95 et 97 au prix de 1 634 000 € par la Ville de Lyon à la société Foncière Aguetant, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente aux conditions précitées ainsi que tout acte y afférent.

3. La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme foncier VDL.

4. La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775, fonction 020, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

5. La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie cédée m <sup>2</sup>	Superficie totale EI m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €
07080 T 001	Terrain communal	2 080	2 080	2118	1 634 000,00

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY